



PROCEDURES DE DEPISTAGE DE LA COVID-19 CHEZ TOUS LES PASSAGERS ARRIVANT A L'AEROPORT INTERNATIONAL DE COTONOU

Date de mise en vigueur : 13 mai 2020

1. Tous les passagers qui arrivent au Bénin par l'aéroport international de Cotonou seront systématiquement orientés vers le site de dépistage de la COVID-19 de l'aéroport ;
2. Chaque passager bénéficiera d'un test de diagnostic rapide (TDR) et d'un prélèvement oropharyngé/nasopharyngé pour la recherche de l'ARN viral par la PCR ;
3. En cas de résultat positif du TDR, le patient sera immédiatement pris en charge conformément au protocole en vigueur au Bénin ;
4. En cas de résultat négatif du TDR, il pourra regagner son domicile avec une prescription de respect strict des mesures de prévention en vigueur au Bénin et un rendez-vous 48 heures après pour le retrait des résultats de la PCR ;
5. En cas de résultat positif de la PCR, le patient sera immédiatement pris en charge conformément au protocole en vigueur au Bénin ;
6. En cas de résultat négatif de la PCR, le patient pourra regagner son domicile avec une prescription de respect strict des mesures de prévention en vigueur au Bénin et un rendez-vous à J15 de l'arrivée sur le territoire béninois pour une reprise des tests diagnostiques.
7. Le traitement est totalement pris en charge par l'Etat Béninois.


Benjamin I. B. HOUNKPATIN
Ministre de la Santé

